

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 24 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 avril 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Jean-Michel BOCHATON.

**POUVOIRS** : Agnès PAGES à Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET à Jean-Michel BOCHATON Claude ILLY à Pierre TRAPIER.

**EXCUSÉE** : Sandrine AUGIER

### **OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - NOMENCLATURE M57**

Pour mémoire, la Ville de Portes-lès-Valence s'est portée volontaire pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) : une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique a été signée, à cet effet, le 05 octobre 2021, entre la Ville de Portes-Les-Valence et les Services de l'Etat.

Ce document financier est commun à l'ordonnateur et au comptable public et se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produiront désormais chacun leur CFU.

Le CFU apporte une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion. En effet, à la place de deux documents volumineux et partiellement redondants, le CFU s'établit en un seul document. Il modernise et rationalise ainsi l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Il donne une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Il simplifie également les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) ; ceci pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Aussi, les résultats de notre Commune, pour l'exercice 2022, s'établissent selon les tableaux ci-après, lesquels sont détaillés dans la note annexée à la présente délibération.

## 1) Budget Principal (M57)

BUDGET PRINCIPAL (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	2 615 557.40 €	3 030 493.00 €	-414 935.60 €
<i>Excédent N-1</i>		-323 593.58 €	-323 593.58 €
<b>Total de la Section d'Investissement</b>			-738 529.18 €
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	214 350.00 €	562 721.89 €	-348 371.89 €
<i>Besoin de financement</i>			-1 086 901.07 €
<i>Couverture du besoin de fonctionnement</i>			-1 086 901.07 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 139 701.08 €	10 148 269.82 €	991 431.26 €
<i>Excédent N-1</i>		3 306 094.78 €	3 306 094.78 €
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>			4 297 526.04 €
<i>Report de l'excédent de financement (002)</i>			3 210 624.97 €
<b>REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>			<b>3 210 624.97 €</b>

## 2) Budget Opérations Economiques (M57)

BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	31 679.14 €	47 295.11 €	-15 615.97 €
<i>Excédent N-1</i>	80 971.79 €		80 971.79 €
<b>Total de la Section d'Investissement</b>			65 355.82 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	277 164.15 €	239 941.47 €	37 222.68 €
<i>Excédent N-1</i>	41 972.02 €		41 972.02 €
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>			79 194.70 €
<b>REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>			<b>79 194.70 €</b>

## 2) Budget LES CHENES (M57)

BUDGET LES CHENES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Excédent N-1</i>	172 827.54 €		172 827.54 €
<b>Total de la Section d'Investissement</b>			172 827.54 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Excédent N-1</i>	510 385.47 €		510 385.47 €
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>			510 385.47 €
<b>REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>			<b>510 385.47 €</b>

Il est décidé, par 25 voix pour et 6 voix contre d'approuver les résultats du "Compte Financier Unique" de l'exercice 2022 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année. Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et ce du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 25/04/2023

Le Maire,

  
Geneviève GIRARD

